

Risque inondation

Mesures de mitigation

Le terme de mitigation signifie atténuation. Il vient du latin *mitigare* qui se traduit par adoucir. La mitigation est la mise en œuvre de mesures destinées à réduire les dommages associés à des risques naturels, en l'occurrence les risques de submersion marine. Il s'agit donc de mesures préventives, obligatoires et recommandées, incluses dans le PPRI de la commune, pour limiter la vulnérabilité du bâti et protéger les personnes en cas d'inondation.

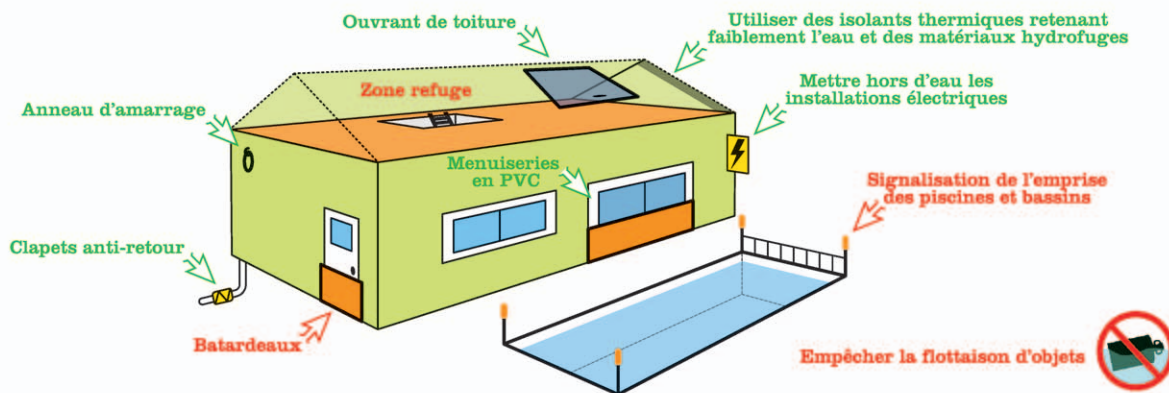
Pourquoi adapter son logement au risque de submersion marine ?

- Assurer la sécurité des personnes
- Réduire la vulnérabilité des biens (limiter les dommages économiques et les dégâts matériels)
- Faciliter le retour à la normale

Quelles mesures mettre en place ?

Avant toute chose il est obligatoire pour les particuliers ayant un bien en zone inondable de mener un **autodiagnostic**. Il permet d'identifier le degré d'inondabilité du bâtiment et de savoir quelles sont les mesures de mitigation à mettre en place. Suivant les résultats, plusieurs mesures de mitigation doivent être mises en place. D'autres sont facultatives mais vivement recommandées.

Mesures de mitigation **obligatoires** et **conseillées** à Frontignan la Peyrade



Quelles subventions sont possibles ?

- **Subventions issues du Fond de Prévention des Risques Naturels Majeurs (Fonds Barnier)**
A hauteur de 40%
Demande de subvention sur le site de la DDTM de l'Hérault
Contact : www.herault.equipement.gouv.fr / 04.34.46.60.00
- **Subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah)**
Sous conditions
Demande de subvention par l'intermédiaire de la CABT
Contact : 04.67.46.47.89

Risque inondation

Bons réflexes



LES CONSIGNES DE SECURITE

AVANT

- S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde.
- Disposer d'un poste de radio à piles.
- Faire une réserve d'eau potable.
- Rassembler papiers, argent, nécessaire de toilette, médicaments... (si évacuation demandée par les autorités).
- Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés et amarrer tous les objets susceptibles de flottaison.
- Mettre au sec les produits de type engrais ou pesticides pour éviter un risque de pollution.
- Installer les batardeaux.
- Couper le gaz et l'électricité pour éviter les courts-circuits dus aux dysfonctionnements des différents réseaux (risque d'incendie).
- Fermer portes, fenêtres, aérations...
- Gagner un abri en hauteur.

PENDANT

- S'informer du niveau d'alerte des messages météo.
- Ecouter France Bleu Hérault.
- Suivre les consignes données par les autorités.
- Se déplacer le moins possible.
- Ne pas téléphoner afin de ne pas encombrer les lignes de secours.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, un plan particulier de mise en sûreté est prévu.

APRÈS

- Restaurer son lieu d'habitation : aérez et désinfectez les pièces, ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Ne pas consommer l'eau du robinet avant l'autorisation des services vétérinaires.

LES BONS COMPORTEMENTS



Fermez les portes, les fenêtres, les soupiraux, les aérations.



Coupez le gaz et l'électricité.



Montez à pied dans les étages.



Ecoutez France Bleu Hérault (FM102).
Respectez les consignes données par les autorités.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Ils y sont en sécurité.



Limitez vos appels aux cas d'urgence afin de libérer les lignes pour les secours.

NUMEROS DE SECOURS

Sapeurs-pompiers : 18

Police : 17

SAMU : 15

Numéro unique depuis un portable : 112